

## COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

### CONSEIL MUNICIPAL DU : 16 février 2016

Présents : Mmes BOUCHE. Mme CAZENEUVE LAGACHERIE. PALLEC Mrs FRISONI. LAURENS SANCHEZ

Excusés : Mrs COLOMBIE BIENCINTO

Procurations : 0

Mme LAGACHERIE a été nommée secrétaire de séance

Ouverture de la séance à 18h00

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 25/01/2016

Monsieur le Maire demande qu'une question soit rajoutée à l'ordre du jour : "Convention au SESSAD". Accord à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR	INFORMATIONS APPORTEES	PROPOSITIONS/ DECISIONS ADOPTES
SESSAD	<p>M. le maire indique qu'une convention entre la mairie et le SESSAD a été signée le 3 octobre 2014. Cette convention prévoit la mise à disposition de la salle au premier étage du Moulin des Arts sis rue de la Tignerie à Saint Beat, ou en cas de besoin, lorsque la température à l'intérieur de ce local devient inconfortable le propriétaire met à la disposition du S.E.S.S.A.D une salle au rez-de-chaussée de la Mairie, sis Avenue Gallieni à Saint Beat.</p> <p>La présente mise à disposition est consentie pour une fois par semaine entre 13h et 17h pour une durée d'un an, renouvelable ensuite par tacite reconduction.</p> <p>En période hivernale la mairie mettra à disposition du S.E.S.S.A.D. les locaux situés au rez de chaussée de la mairie (3 bureaux).</p> <p>En contre partie le S.E.S.S.A.D. participe aux frais de chauffage à hauteur de 100€. Ce montant est valable pour une année scolaire (de début septembre à fin aout).</p> <p>Le S.E.S.S.A.D. devra s'acquitter de ce montant au mois de juin pour l'année scolaire passée.</p>	Pour 7
DPU	La propriété de Mr Loic DELAMARCHE cadastrée : B 268 fait l'objet d'une proposition d'achat.	Pas de DPU Pour : 7
Inscription de crédits en investissement avant le vote du budget	<p>M. le Maire indique aux membres de l'Assemblée qu'il y a lieu de procéder, avant le vote du Budget Primitif 2016, aux inscriptions de crédits en dépenses d'investissement.</p> <p>En vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire peut, jusqu'à l'adoption du Budget, et, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.</p> <p>Constatant que les crédits ouverts en section d'investissement de l'exercice 2015 s'élevaient à 1650861.92 Euros (déduction faite des remboursements d'emprunts s'élevant à 228520 €), que le quart de ces crédits représente 412715 Euros.</p> <p>Considérant qu'il est nécessaire de prévoir des crédits à certains articles budgétaires afin de permettre à Monsieur le Maire, de liquider et de mandater des dépenses avant l'adoption du Budget de l'exercice 2016.</p>	Pour : 7

	<p>Il est proposé au Conseil :  D'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses sur les comptes suivants et pour les montant précisés ci-dessous :</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;">- 2313 opération 123 travaux école</td> <td style="text-align: right;">10 000.00 €</td> </tr> <tr> <td>- 2135 opération 193 Travaux bâtiments communaux</td> <td style="text-align: right;">2 000.00 €</td> </tr> <tr> <td>- 2138 opération 214 renov bâtiment pompiers</td> <td style="text-align: right;">5 000.00 €</td> </tr> <tr> <td>- 2135 opération 228 moulin inondations</td> <td style="text-align: right;">1 000.00 €</td> </tr> <tr> <td>- 2152 opérations 231 matériels urbains inondations</td> <td style="text-align: right;">20 000.00 €</td> </tr> <tr> <td>- 21578 opération 73 achat de matériel divers</td> <td style="text-align: right;">4 000.00 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Total</td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">42 000.00 €</td> </tr> </table>	- 2313 opération 123 travaux école	10 000.00 €	- 2135 opération 193 Travaux bâtiments communaux	2 000.00 €	- 2138 opération 214 renov bâtiment pompiers	5 000.00 €	- 2135 opération 228 moulin inondations	1 000.00 €	- 2152 opérations 231 matériels urbains inondations	20 000.00 €	- 21578 opération 73 achat de matériel divers	4 000.00 €	Total	42 000.00 €		
- 2313 opération 123 travaux école	10 000.00 €																
- 2135 opération 193 Travaux bâtiments communaux	2 000.00 €																
- 2138 opération 214 renov bâtiment pompiers	5 000.00 €																
- 2135 opération 228 moulin inondations	1 000.00 €																
- 2152 opérations 231 matériels urbains inondations	20 000.00 €																
- 21578 opération 73 achat de matériel divers	4 000.00 €																
Total	42 000.00 €																
Détail du compte 6232 Fête et cérémonie	Seront inscrits dans son compte : bon d'achat : retraite, cadeau... Cadeaux enfants et gouter école Divers repas et fournitures pour festivités Gerbe et fleurs (décès, cérémonie...) Feux d'artifice Dépenses liées au différentes festivités (noël, fête locale, concert...)	Pour : 7															
Demande réserve parlementaire pour travaux	Les wc publics situés Promenade de la Gerle doivent être refaits aux normes. Des devis sont demandés. Le maire propose de demander une aide financière par le biais de la réserve parlementaire.	Pour : 7															
Responsabilité du maire en matière de divagation des animaux, adhésion à l'association Commingeoise de protection des animaux	Il relève des pouvoirs de police du maire de prendre toutes dispositions propres à empêcher la divagation des animaux. Comme la commune ne possède pas de fourrière communale, il est nécessaire de passer une convention avec un organisme à même d'assurer ce service public. Le maire propose de passer cette convention avec l'Association Commingeoise de Protection des Animaux. Le montant applicable est de 250 euros pour la commune de Saint-Béat.	Pour : 7															
Signalétique village	panneau entrée village panneau école + devise + drapeau flèches directionnelles dans le village 2ème temps : numérotation après l'été travail avec Pierre Sanchez, Raphaël, Lucienne Bouche en septembre	Pour : 7															
Acceptation de dons	FREE : 1500 euros Commerçants : 18000 euros	Pour : 7															
Lac de Géry	Affaire à Bordeaux Maitre Lassus ne répond pas vite :il faut lui téléphoner pour savoir où en est le dossier. Le Conseil municipal décide de demander conseil sur cette affaire à un avocat toulousain de droit	Pour : 7															

	<p>public, ses honoraires sont de 1500 euros.          La question se pose de changer d'avocat après le bilan de l'avocat de Toulouse.          Il est nécessaire de prendre attache auprès du greffe pour connaître la date à laquelle passera le dossier.          Mme Cazeneuve en charge de ce dossier fera le nécessaire.          :</p>		
Formation directeur de l'ALAE	Formation Cyril Rouge	Pour : 7	
Questions diverses	<p>1/ Fondation du patrimoine : il faut faire un appel à don. Le directeur du Festival du Comminges a proposé de nous apporter son aide en organisant un concert au mois de juin pour lequel les bénéficiaires seraient reversés à la fondation.</p> <p>2/ ONF : restauration de la piste, c'est la commune d'Arlos qui portera le projet, le cout restant à la charge de Saint-Béat sera de 17000 € environ.</p> <p>3/ Maison médicale : la communauté de communes a la compétence de ce dossier</p> <p>4/ Quartier des Espones : la société des chalets est chargée de maintenir en état la route. Elle a été informée du mauvais état de celle-ci.</p> <p>5/ Problème des maisons digues : la sous préfecture a organisé une réunion car la communauté des communes estime que ce dossier n'est plus de son ressort.</p> <p>6/ Location du chalet de l'ancien camping : les travaux sont en cours.</p> <p>7/ Piscine : une demande avait été faite pour que la compétence passe à la communauté de communes de SAINT-BEAT : refus du président.</p> <p>Revoir Monsieur Gros sur ce sujet : repartir à la charge.</p>		

Fin de séance à 19h08.